



## Foire aux questions : FAQ

**Q. Qu'est-ce qu'un échange jeunesse d'EXPÉRIENCES CANADA?**

R. Un échange jeunesse d'EXPÉRIENCES CANADA est un séjour réciproque en milieu familial qui repose sur le jumelage de groupes issus de provinces ou de territoires différents. Les échanges d'EXPÉRIENCES CANADA sont enrichissants, améliorent l'apprentissage chez les jeunes et donnent aux participants l'occasion de vivre une expérience qui les marque pour la vie.

**Q. Comment savoir si je suis admissible au programme?**

R. Le programme Échanges jeunesse Canada est accessible aux groupes de jeunes formés d'au moins dix participants provenant d'une école ou d'un organisme communautaire. Les jeunes doivent être citoyens canadiens ou avoir le statut de résidents permanents ou de réfugiés au Canada.<sup>1</sup> En réponse à la pandémie, les jeunes souhaitant participer individuellement, en dehors du contexte scolaire ou d'un organisme, peuvent également soumettre une demande de participation avec le consentement d'un parent-tuteur.

**Q. Si je suis un étudiant international, puis-je participer?**

R. Les étudiants internationaux qui visitent le Canada peuvent participer dans un échange, par contre le coût du billet doit être couvert par le groupe.

**Q. Quel âge ont les jeunes participants?**

R. Le programme d'échanges d'EXPÉRIENCES CANADA est offert aux jeunes de 12 à 17 ans.

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que tous les participants doivent être nouveaux au programme d'échange.

**Q. Quelle est la durée d'un échange?**

R. Un échange dure normalement deux semaines, c'est-à-dire une semaine dans chaque communauté.

**Q. Où puis-je aller lors d'un échange?**

R. Partout au Canada! EXPÉRIENCES CANADA est active dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Les groupes peuvent demander une destination particulière ou laisser EXPÉRIENCES CANADA leur en recommander une.

**Q. Quand notre groupe voyagera-t-il et accueillera-t-il notre groupe jumeau?**

R. Les échanges peuvent avoir lieu n'importe quand au cours de l'année. Dès que les deux groupes sont accordés du financement pour faire un échange, ils s'entendent sur les dates de voyage et d'accueil. EXPÉRIENCES CANADA s'occupe ensuite de la coordination des déplacements.

**Q. Les élèves manqueront-ils de l'école?**

R. Oui, dépendant des dates de voyage et d'accueil choisies. Toutefois, EXPÉRIENCES CANADA ainsi que les écoles et les organismes communautaires participants reconnaissent qu'un apprentissage basé sur l'expérience vécue constitue un complément précieux à un apprentissage effectué dans un milieu scolaire.

**Q. Comment puis-je trouver un groupe jumeau?**

R. Si vous connaissez déjà le nom d'un groupe avec lequel vous aimeriez vous jumeler, vous pouvez l'indiquer dans votre demande de participation. Sinon, EXPÉRIENCES CANADA vous cherchera un groupe qui correspond à votre profil démographique ainsi qu'à vos intérêts. Le jumelage des groupes se fait initialement en fonction de la compatibilité des deux groupes suivant la taille du groupe, l'âge des jeunes, le nombre de filles et de garçons et le thème de l'échange. Le jumelage dépend également des facteurs tels que la distribution provinciale et territoriale, l'historique de participation du groupe et des considérations budgétaires. Le fait d'identifier un groupe dans votre demande de participation ne garantit toutefois pas que le jumelage soit approuvé. En tout

temps, EXPÉRIENCES CANADA prend en considération tous les facteurs mentionnés ci-dessus.

**Q. Comment dois-je faire pour soumettre une demande de participation à un échange?**

R. Les demandes de participation se font en ligne à [www.experiencescanada.ca](http://www.experiencescanada.ca) par l'organisateur de groupe.

**Q. Quelle est la date limite pour présenter une demande de participation?**

R. Il n'y a pas de date limite - vous pouvez soumettre une demande de participation à n'importe quel moment de l'année. Nous vous suggérons, par contre, de soumettre une demande au moins 4 mois avant les dates du voyage ou semaine d'accueil que vous souhaitez faire.

**Q. Quand saurai-je si ma demande de participation a été acceptée?**

R. Dès que vous aurez présenté une demande de participation, vous recevrez automatiquement un courriel accusant réception de votre demande. Habituellement, les groupes qui veulent participer à un échange en été reçoivent une décision au début du mois de mars. Les groupes qui veulent faire un échange pendant l'année scolaire reçoivent une décision au début de septembre.

**Q. EXPÉRIENCES CANADA offre-t-elle une formation aux organisateurs de groupe?**

R. EXPÉRIENCES CANADA offre un soutien continu tout au long de l'échange par téléphone et par courriel. Tous les formulaires requis sont fournis par EXPÉRIENCES CANADA, et tous les organisateurs ont accès aux modules en ligne de formation pour assurer le succès de l'échange. De plus, si voulue, EXPÉRIENCES CANADA peut coordonner une conférence téléphonique d'orientation avec les deux organisateurs du groupe pour répondre à toute question ou préoccupation.

**Q. Combien coûte la participation à un échange et qui paie les frais?**

R. Chaque groupe paie les frais d'adhésion de 250\$ lorsqu'ils soumettent une demande de participation ainsi que les frais d'inscription de 250\$ qui s'élèvent

par participant une fois qu'un échange est approuvé et confirmé. Les coûts de transport d'un aéroport à l'autre sont payés par EXPÉRIENCES CANADA grâce au financement d'Échanges Canada du Ministère du Patrimoine canadien. Cependant, tout billet non-utilisé ou annulé après son émission sera facturé au groupe. Les groupes assument les frais liés aux activités et aux excursions locales. Le coût moyen par jeune peut varier de 250 \$ au 500 \$ selon le programme d'activités proposé par chacun des groupes. La plupart des groupes organise des campagnes de financement afin de payer les activités et le transport durant la semaine d'accueil.

**Q. Quels types d'activités peuvent être organisés?**

R. Les activités reflètent généralement l'histoire locale, la culture et la collectivité. Les directives actuelles du ministère du Patrimoine canadien exigent qu'au moins 30 % des activités prévues à votre programme contiennent un thème historique. Il est également possible d'organiser d'autres activités dans le cadre d'échanges thématiques sur des sujets comme la musique, le sport, le leadership, l'enseignement du plein air, la lutte contre l'intimidation, et encore plus. Les organisateurs de chaque groupe créent de concert un programme d'activités qui présente leur communauté et atteint les objectifs d'apprentissage de chaque groupe ainsi que ceux du Patrimoine canadien. Veuillez prendre en note que tous les participants des deux groupes doivent participer à toutes les activités organisées au cours des deux volets de l'échange.

**Q. Qui choisit les personnes qui participeront à un échange?**

R. Chaque groupe sélectionne ses propres participants. Les groupes peuvent être formés d'élèves d'une même classe ou de jeunes d'un organisme communautaire comme une troupe de danse, un groupe musical, une équipe sportive, les Scouts, les guides, les Clubs Garçons et Filles du Canada, et ainsi de suite. L'organisateur de groupe est aussi responsable de choisir un(e) jeune qui représentera le groupe comme Jeune ambassadeur-drice.

**Q. Comment devrais-je jumeler les jeunes?**

R. Les deux organisateurs de groupe déterminent les personnes qui seront jumelées ensemble en se basant sur leurs profils individuels, leurs âges, leurs intérêts, et aussi sur les allergies, particularités médicales et/ou handicaps physiques.

**Q. Qui s'occupe des arrangements pour le transport et comment nous rendons-nous à notre destination?**

R. EXPÉRIENCES CANADA s'occupe du transport principal effectué en avion, en train ou en autocar aux dates demandées et en assume les coûts. De plus, EXPÉRIENCES CANADA s'occupe et assume les coûts pour les transferts aéroportuaires pour les groupes qui sont à 100 kms ou plus de l'aéroport. Pour les groupes qui sont à une distance de moins de 100 kms de l'aéroport, EXPÉRIENCES CANADA assumera les coûts une fois fourni avec les factures officielles<sup>2</sup>.

**Q. Où logeons-nous lorsque nous sommes en visite chez notre groupe jumeau?**

R. Les échanges d'EXPÉRIENCES CANADA sont réciproques et en milieu familial. Chaque jeune participant réside dans une famille d'accueil. De la même manière, on s'attend à ce que les accompagnateurs s'hébergent mutuellement. S'il y a certaines circonstances dont les jeunes du groupe ne peuvent recevoir chez eux pour des raisons culturelles, d'espace ou de sécurité, il est possible de demander et d'organiser un hébergement commun.

**Q. Comment puis-je savoir si mon séjour en famille d'accueil sera sécuritaire?**

R. À EXPÉRIENCES CANADA, la sécurité est notre priorité absolue. Toutes les familles d'accueil doivent suivre un processus de sélection strict au cours duquel elles présentent des références ou reçoivent la visite à la maison de l'organisateur de groupe. Nous croyons que l'expérience vécue en famille

---

<sup>2</sup> Veuillez prendre en note que l'année fiscale d'EXPÉRIENCES CANADA suit celle du gouvernement fédéral. Par conséquent, toutes les factures doivent être soumises avant le 15 février pour assurer le remboursement.

d'accueil constitue une occasion d'apprentissage positive et permet une connexion entre les jeunes en dehors des activités organisées.

**Q. Qui doit obtenir une vérification de casier judiciaire et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables ?**

R. Chaque organisateur de groupe et les accompagnateurs adultes doivent procéder à une vérification de casier judiciaire et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables ainsi que tous les membres de la famille d'accueil âgés de plus de 18 ans.

**Q. Comment faire pour obtenir une vérification de casier judiciaire et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables ?**

R. Pour l'obtention d'une vérification de casier judiciaire et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables, veuillez rendre visite au poste de police de votre ville.

**Q. Que dois-je amener avec moi au poste de police pour obtenir une vérification de casier judiciaire et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables ?**

R. Apportez une photo d'identité et la lettre de *Vérification de casier judiciaire pour la personne bénévole* que vous retrouverez sur la page sécuritaire de notre site internet.

**Q. Dois-je me procurer une assurance?**

R. EXPÉRIENCES CANADA détient un régime d'assurance collective contre les accidents par lequel tous les participants sont couverts pendant les deux volets de l'échange. Une assurance maladie et annulation de voyage ne fait pas partie du régime d'EXPÉRIENCES CANADA. Vous pouvez vous procurer une couverture complémentaire directement auprès de notre agence de voyages, par l'intermédiaire d'un régime d'assurance familiale ou d'un fournisseur indépendant.

**Q. Que se passe-t-il si des problèmes de comportement ou des urgences se présentent au cours d'un échange?**

R. Un représentant d'EXPÉRIENCES CANADA est disponible en tout temps pour discuter de la situation, mais ce sont les organisateurs de groupe qui sont responsables de la supervision et de la gestion quotidienne des groupes. Toutes les situations d'urgence et tous les incidents doivent être gérés de manière rapide, efficace et professionnelle par l'organisateur du groupe ou un autre adulte responsable, de concert avec leur organisation. En cas d'urgence pendant les deux volets de l'échange, veuillez informer EXPÉRIENCES CANADA dans les 24 heures qui suivent en appelant notre ligne téléphonique de secours.

**Q. Que se passe-t-il si certains jeunes ont des besoins spéciaux?**

R. EXPÉRIENCES CANADA pense que tous les jeunes devraient avoir la chance de participer à un échange et, par conséquent, elle offre un financement additionnel limité afin de soutenir les jeunes ayant des incapacités ou des besoins spéciaux ainsi que les jeunes provenant de familles à faible revenu, issus de collectivités rurales ou isolées ou ayant d'autres besoins. EXPÉRIENCES CANADA évalue leurs besoins et les demandes cas par cas.

**Q. Dois-je signer un contrat si je suis offert du financement?**

R. Oui, le groupe sera tenu de signer un contrat et de se conformer aux termes et conditions de ce contrat afin de recevoir du financement. Quelques-uns des termes incluent : contacter votre député local, présenter l'échange officiellement comme étant un projet d'Expériences Canada, envoyer des photos et témoignages de qualité à votre représentant(e) d'Expériences Canada, et compléter les questionnaires post-échange.

**Q. Dois-je être vacciné pour participer à un échange Expériences Canada?**

R. Non. Le gouvernement du Canada a annoncé qu'à compter du 20 juin 2022, il suspendra les exigences en matière de vaccination pour les voyages intérieurs et internationaux. Le port du masque et d'autres mesures de protection de la santé publique continueront d'être en place et appliqués dans les avions et dans les trains. Bien que le risque de transmission du coronavirus au Canada ait été

considérablement réduit grâce aux campagnes de vaccination, le risque de propagation du virus COVID-19 demeure, aussi la sécurité de nos jeunes participants qui voyagent et de leurs familles d'accueil est notre priorité. Expériences Canada encourage tous les organisateurs de groupes et les familles participantes à l'échange à discuter de leurs attentes en matière de protocoles de santé et de sécurité bien avant le début de l'échange. Expériences Canada a mis en place ces [protocoles de santé](#) basés sur les directives de la santé publique.

**Q. Que se passe-t-il si j'ai d'autres questions?**

**R.** Le personnel d'EXPÉRIENCES CANADA est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (heure d'Ottawa) pour répondre à toutes vos questions.